

Numéro de dossier : 1125843001

Unité administrative responsableMise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division
portefeuille de projets #2**Objet**Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement
relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du
CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la
Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à cette
propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du
Sud-Ouest**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

Conformément aux attentes de la Division de la planification et du suivi environnemental, cet accord précise nos exigences quant à la réhabilitation environnementale des terrains qui seront cédés à la Ville pour fins de parcs, d'espaces publics, de rues ou de ruelles. L'accord prévoit que le promoteur devra respecter les lois et règlements en vigueur et que tous les documents relatifs à la caractérisation des sols et à la réhabilitation des terrains à être versés au domaine public seront soumis à la Ville pour approbation.

Numéro de certificat (ou note)**Responsable de l'intervention**Marianne DORLOT
Ingénieure
Tél. : 514 872-3927**Endossé par:**Lina ALLARD
Chef de section, Division de la planification et du
suivi environnemental
pour Annick Le Floch, chef de division, Division
de la planification et du suivi environnemental
Tél. :514 872-6508
Date d'endossement: 2012-09-26

Numéro de dossier :1125843001